

AVENIR À VENIR

La newsletter à destination des gestionnaires retraite des collectivités et établissements publics de la petite couronne



Édito



« 2026 : UN MARATHON POUR CONCRÉTISER VOTRE ACCOMPAGNEMENT »

2026 a franchi la ligne d'arrivée et pour garder le rythme, le CIG Petite Couronne a préparé un stand d'accueil pour les « agents-athlètes » avec une refonte du site Internet.

Nouvel agencement et nouvelles interfaces pour une navigation en petite foulée avec entre autres une ligne de départ baptisée « Je suis un agent de la petite couronne ». Elle permettra aux agents de consulter directement les informations relatives à leurs retraites. Pour une préparation optimale, rien de mieux que la régularité et votre motivation pour nous donner votre avis sur « les plans d'entraînements » que l'on souhaite vous proposer comme à l'ensemble des agents. De quoi s'agit-il ?

La newsletter vous coache et vous explique tout ça.

*Service retraite
du CIG Petite Couronne*

Offre



COMMENT LE SERVICE RETRAITE PEUT-IL M'ACCOMPAGNER ?

ET SI NOUS CONSTRUISONS ENSEMBLE LES PROCHAINS ATELIERS RETRAITE ?

Lors du webinaire de décembre sur l'utilisation de GULi, vous avez partagé vos priorités quant aux thématiques que vous souhaitiez aborder :

- 25 % pour le cumul emploi-retraite
- 20 % pour la retraite progressive
- 20 % pour les avantages familiaux
- 19 % pour les départs anticipés
- 16 % pour le calcul de la retraite

Ces résultats nous inspirent... mais quelle est la meilleure façon de vous accompagner ? Ateliers en ligne, en présentiel, e-learning, webinaire, durée... ?

Votre avis compte ! Participez à notre sondage pour nous aider à concevoir des rendez-vous qui répondent vraiment à vos attentes.

Je donne mon avis : [Sondage](#) 





La CNRACL vous **informe**



Suspension de la réforme : qu'en est-il ?

La suspension de la réforme des retraites prévoit le maintien des règles actuellement en vigueur jusqu'au 31 août 2026. À compter du 1^{er} septembre 2026, les nouvelles dispositions s'appliqueront ; les personnes nées entre 1964 et 1968 pourraient donc partir un trimestre plus tôt. Le site de la CNRACL sera actualisé au fil de l'eau en fonction de la promulgation des décrets d'application concernant la prise en compte des enfants, le rachat d'études, le cumul emploi-retraite...

Dans l'attente du paramétrage des outils PEP'S, l'équipe du service retraite reste à vos côtés pour vous accompagner dans le traitement de vos dossiers.



La **question** du mois



Validation de services : comment conseiller un agent ?

Afin d'évaluer au mieux l'intérêt de la validation, les agents sont invités à se rendre sur leur compte retraite pour demander un EIR « Entretien Information Retraite ». L'étude de ce type de dossier nécessite l'analyse d'éléments spécifiques et propres à chaque caisse (Assurance Retraite, CNRACL et IRCANTEC). L'EIR permet alors aux caisses de se mettre en relation afin d'étudier de manière approfondie la situation de l'agent. En l'occurrence, l'étude portera sur l'évaluation du gain auprès de la CNRACL et des pertes auprès du Régime général et de l'IRCANTEC.

Vos agents auront alors une information précise et globale !

Les EIR peuvent être demandés soit auprès de la CNRACL soit auprès du Régime général. Comment faire ? Se connecter sur le site de la caisse de retraite concernée via France Connect (impôts, Ameli, la poste...) pour effectuer une demande de rendez-vous.

Exemple sur le site de l'Assurance retraite :



Attention :

Assurez-vous que le CIR (Compte Individuel de Retraite) de l'agent est bien à jour sur PEP's.



Les bonnes **pratiques**



RAPPEL : 3 MOIS DE DÉLAI POUR TRANSMETTRE LE DOSSIER DE L'AGENT À LA CNRACL.

Il est important de respecter le délai des 3 mois de traitement demandé par la caisse de retraite CNRACL, afin que les agents ne se retrouvent pas en rupture de paiement au moment de leur départ.



Entre nous



NOUVEAUTÉ DU SERVICE RETRAITE : DES WEBINAIRES POUR INFORMER VOS AGENTS.

Le service retraite souhaite organiser au cours de l'année 2026 deux webinaires à destination des agents. Ces rencontres permettront d'obtenir une information générale, actualisée et complète sur le système des retraites,

allant de l'ouverture du droit à départ aux formules de calcul de la pension. Ce format vous intéresse ? N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos idées et remarques afin de répondre aux besoins d'informations de vos agents.

CONTACT

Service retraite du CIG Petite Couronne
T. 01 56 96 81 76 / retraite@cig929394.fr